

Projet de concession d'eau

Le Conseil municipal,

Approuvé
8 juillet 1946

Après avoir pris connaissance du projet d'alimentation en eau potable de la commune.

Accepte ce projet établi par M. Schaffhauser, ingénieur à Nancy sous le contrôle du Service de génie rural.

Sollicite de M. le Ministre de l'Agriculture une subvention aussi élevée que possible.

Décide de voter les fonds restant à la charge de la commune lorsque le taux définitif de la subvention sera connu.

S'engage à voter les crédits nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des installations ainsi que ceux destinés à couvrir les frais d'exploitation du service d'alimentation.

Sollicite la derogation autorisant l'exécution des travaux de captage avant la décision attributive de la subvention.

de vingt mille

francs d'ingénieurs

Décide de procéder à un emprunt de 60000⁺ pour couvrir les frais d'exécution des captages et indemnité aux propriétaires.

Demande à M. le Préfet l'autorisation de mettre les travaux de captage à l'adjudication.

Procèdera à des accords amiables avec les propriétaires intéressés par l'exécution des travaux.